

# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE BARRAUX AVIS DU MAIRE

Le Maire de la Commune a l'honneur d'informer ses administrés que le Conseil Municipal de BARRAUX se réunira en séance ordinaire le :

**JEUDI 28 JANVIER 2021 à 20H00  
SALLE VAUBAN - FORT BARRAUX**

**Toutefois, et afin d'assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci se déroulera sans public (II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)**

### ORDRE DU JOUR :

#### AFFAIRES GENERALES

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020
- Modification du nombre d'adjoints
- Création de postes de conseillers municipaux délégués
- Modification du tableau des indemnités
- Désignations de représentants dans les organismes extérieurs
- Membres élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

#### FINANCES

Ouverture de crédits d'investissements par anticipation du vote du budget primitif 2021

#### CULTURE

Convention de soutien du département de l'Isère aux projets communaux de lecture publique

#### RESSOURCES HUMAINES

Mandat donné au Centre de gestion de l'Isère (CDG38) afin de développer un contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial  
Evolution du tableau des effectifs

#### TRAVAUX

Rénovation énergétique de la salle des fêtes de La Gâche - demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan bonus relance  
Mise aux normes du réseau d'électricité au Fort - demande de subvention au conseil régional Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du plan bonus relance

#### AGRICULTURE

Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (outil « PAEN ») – avis sur le lancement d'une réflexion sur notre Commune

#### ACTUALITES, INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES, CALENDRIER.

Le Maire,  
Ingrid BEATINI

Affiché le : 21 janvier 2021

